

# Périodes de formation en entreprise

## Des périodes en entreprise obligatoires en France

Hugues Wauquiez

19 février 2010

*Tous les enseignements professionnels comportent des périodes en entreprise obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé.*

*Ces périodes en entreprise font partie intégrante de la formation.*

*Elles sont un facteur déterminant de l'insertion professionnelle.*

*L'intérêt et l'efficacité des périodes en entreprise impliquent que les équipes pédagogiques mettent en place un accompagnement des élèves, incluant la préparation, le suivi et l'utilisation pédagogique de ces périodes.*

### **Définition et rôle :**

Selon le rôle qui leur est donné et leur évaluation ou non à l'examen, les périodes en entreprise sont soit des "stages", soit "périodes de formation en milieu professionnel".

Quelle que soit leur appellation, ces périodes font partie intégrante de la formation : elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet professionnel des élèves et de leur faire vivre en situation réelle de production la formation professionnelle reçue au lycée.

### **Les stages**

Les stages permettent de découvrir le monde de l'entreprise et d'appliquer dans le milieu de production des connaissances acquises au lycée. Ils sont obligatoires mais non évalués à l'examen.

### **Les périodes de formation en milieu professionnel**

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en CAP et en baccalauréat professionnel impliquent un rapport particulier avec l'entreprise. L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée : l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme, qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle. Ces périodes sont obligatoires en CAP et baccalauréat professionnel. Elles sont évaluées à l'examen.

### **La durée :**

La durée globale des périodes de formation en entreprise est définie dans la réglementation des diplômes. Elle est variable selon le type de diplôme et les objectifs de la formation :

### **Diplômes à objectif principal de poursuite d'études :**

Pour ces diplômes, les périodes sont courtes, de 3 à 5 semaines au maximum : ce sont des stages.

Diplômes à objectif principal d'insertion professionnelle

Ces périodes sont plus longues :

-de 5 à 8 semaines pour le BEP, de 12 à 16 semaines pour le CAP,  
-de 16 à 18 semaines exigées pour la certification des baccalauréats professionnels, selon les secteurs professionnels, comprises dans les 22 semaines en entreprise réparties sur les trois années de formation.

La répartition de ces périodes dans le calendrier scolaire au cours de la formation est de la responsabilité des établissements scolaires, en fonction des contraintes pédagogiques et économiques locales.

### **La préparation :**

Pour que l'élève puisse tirer profit de la période en entreprise, elle demande à être bien préparée. Cela suppose de la part des équipes pédagogiques des établissements scolaires à la fois une mobilisation auprès des élèves et un rôle de conseil auprès des entreprises pour les aider à accueillir ceux-ci.

Recherche des entreprises d'accueil

Elle est de la responsabilité de l'équipe pédagogique, même si l'élève peut y participer. Les professeurs des disciplines professionnelles ont un rôle essentiel pour aider à repérer les entreprises qui correspondent le mieux aux objectifs de la formation dispensée.

Préparation pédagogique du séjour en entreprise

La préparation pédagogique du séjour en entreprise concerne à la fois :

- l'élève, que toute l'équipe pédagogique doit aider à acquérir les savoirs, les savoir-faire et savoir-être nécessaires à une bonne intégration dans le milieu professionnel ;
- l'entreprise d'accueil, que l'établissement scolaire doit informer le plus complètement possible sur les caractéristiques de la formation suivie par l'élève et sur les objectifs de la période en entreprise.

L'un des professeurs définit avec le responsable de l'entreprise les modalités de déroulement du séjour en entreprise et les tâches qui seront confiées à l'élève.

Qu'il s'agisse de stages ou de périodes de formation, l'élève est placé sous la responsabilité d'un tuteur désigné par l'entreprise.

### **Le suivi :**

Le suivi des élèves par leurs professeurs pendant leur période de formation en entreprise est obligatoire. Il représente une activité pédagogique à part entière.

A ce titre, le suivi des périodes de formation en entreprise est comptabilisé dans le service des enseignants, ainsi qu'il est défini dans le décret portant statut des professeurs de lycée professionnel.

Le suivi des périodes de formation en entreprise poursuit les objectifs suivants :

- s'assurer du bon déroulement du séjour de l'élève,
- faire le point sur ses progrès,
- compléter ou rectifier le choix des activités qui lui sont confiées en application de la convention de stage,
- réaliser les évaluations prévues dans le règlement d'examen de certains diplômes.

### **Une démarche globale**

Le suivi pédagogique des périodes de formation en entreprise implique les professeurs de toutes les disciplines, aussi bien générales que professionnelles. En effet, les professeurs de disciplines générales portent sur le séjour de l'élève en entreprise une appréciation qui complète le point de vue des enseignants des disciplines professionnelles et qui contribue à faire de ce séjour un moment de formation complet, incluant toutes les dimensions exigées dans le diplôme préparé.

### **Le réinvestissement des résultats**

Le réinvestissement au lycée des résultats du séjour en entreprise est un élément essentiel de l'enseignement professionnel. Au retour de l'élève dans l'établissement scolaire, l'équipe pédagogique doit donc utiliser ses découvertes et ses acquis en entreprise. Cette exploitation pédagogique concerne toutes les disciplines, car le milieu professionnel est un lieu de vie et une source d'information sur des thèmes qui concourent aussi à la formation générale et à la citoyenneté.

### **La nécessité de documents supports**

La période en entreprise n'est pas un moment isolé et déconnecté de la formation au lycée : elle contribue à renforcer, à compléter, à préciser les acquisitions réalisées dans l'établissement.

Pour que cela soit pleinement effectif, il est nécessaire de mettre au point des documents pédagogiques simples qui aideront l'élève à observer et agir dans le milieu professionnel et qui, au retour, seront le support de l'exploitation pédagogique des activités et découvertes réalisées en entreprise.